

PROJET DE LOI
adopté
le 16 décembre 2008

N° 27
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord-cadre relatif à la **gestion concertée des migrations et au développement solidaire**, du protocole relatif à la gestion concertée des migrations et du protocole en matière de développement solidaire entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République tunisienne**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 69 et 129 (2008-2009).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif à la gestion concertée des migrations et au développement solidaire, du protocole relatif à la gestion concertée des migrations (ensemble deux annexes) et du protocole en matière de développement solidaire (ensemble trois annexes), signés à Tunis le 28 avril 2008, et dont les textes sont annexés à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 2008.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir les documents annexés au n° 69 (2008-2009), Sénat.